

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*MERCREDI 06 AVRIL 2016*

## **1) Modification des statuts du Syndicat d'Electrification 17**

Il s'agit d'ajouter aux précédant statuts datant du 27 janvier 2016, des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du Syndicat tel que présenté.

## **2) Financement des travaux du logement 7 rue de l'Eglise**

Vu les dépenses prévues pour les travaux de réhabilitation du logement ; Vu les subventions obtenues ; Vu le reste à charge pour la commune.

Pour l'équilibre du budget, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de souscrire les avances de trésorerie et le prêt à moyen terme nécessaires auprès du Crédit Agricole.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

## **3) Approbation du compte de Gestion 2015 dressé par Mme HUSSON Alexandra et M. POUYANNE Jacques, comptables du Trésor**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **4) Approbation du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs.

## **5) Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2016, le résultat de l'année 2015, à l'excédent reporté (compte 002) pour 26 468,81 €.

## **6) Vote du taux des taxes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à six voix « pour » et quatre voix « contre » de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2016 comme suit (identiques à ceux de 2015) :

- Taxe d'habitation .....	10,53 %
- Taxe foncière sur le bâti .....	14,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti .....	56,41 %

## **7) Vote de la proposition de budget primitif 2016**

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 187 533,81 €
- pour la section d'investissement : 206 719,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

